

Pourquoi le Baptême et la Pénitence sont-ils appelés *sacrements des morts* ?

Le Baptême et la Pénitence sont appelés sacrements des morts, parcequ'ils effacent le péché qui est la mort de l'âme, et donnent la grâce qui en est la vie.

Bien que le Baptême et la Pénitence soient appelés *sacrements des morts*, on ne veut pas dire par là qu'ils ont été institués pour les morts qui reposent dans les cimetières ; car quand une personne est morte elle ne peut plus recevoir aucun sacrement. Le temps de l'épreuve finit avec la vie, et nous pouvons faire le bien ou le mal, et mériter la grâce, seulement pendant le temps que nous sommes sur la terre. A la mort, nous recevons simplement la récompense ou la punition de ce que nous avons fait pendant que nous vivions. Par conséquent, les sacrements des morts signifient des sacrements institués pour ceux dont l'âme est morte, c'est-à-dire, pour une âme en péché mortel. Lorsque l'âme a perdu la *grâce sanctifiante*, qui est sa vie, elle ne peut plus rien faire pour mériter le ciel, et nous disons qu'elle est morte, parce que les morts ne peuvent plus rien faire pour eux-mêmes. Mais si une personne, comme le cas se présente assez souvent, reçoit le sacrement de Pénitence avant d'avoir commis une faute mortelle, qu'arrive-t-il ? Alors l'âme, étant encore en état de grâce, ne fait que recevoir une augmentation de la grâce sanctifiante, qui donne plus de vigueur et de force à sa vie spirituelle.

Quels sont les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante dans nos âmes ?

Les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante, sont au nombre de cinq : la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage ; ils sont appelés *sacrements des vivants* ?

Ces cinq sacrements sont appelés sacrements des vivants, parceque pour les recevoir dignement, il faut être dans l'état de grâce.

Quand l'âme est en état de grâce, elle possède la vie spirituelle, et on dit alors qu'elle est vivante.

Quel péché commet celui qui reçoit les sacrements des vivants en état de péché mortel ?

Celui qui reçoit volontairement un sacrement des vivants en état de péché mortel, commet un sacrilège, qui est un péché très grand, parce que c'est la profanation d'une chose sainte.